

Décision

Générale

colonial

Décision n° 238-226-1915 Mesure Diverse.

n° 238-226-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 août 1915

Numéro JO

n° 226 du 31/08/1915

Date du numéro

31 août 1915

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de cherté de vivres fixée par la décision du 5 Mai 1914 complétée par l'arrêté du 1er Octobre suivant a été accordée, à compter du 1er Septembre 1915, à M. Blanchard, auxiliaire au Greffe du Tribunal de Djibouti.